REÇU EN PREFECTURE
le 04/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20220929-DELIB_22_61

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux
le : Vingt Neuf Septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2022

PRESENTS : MM MARTIN Agnès, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, MARCELLINO Anne-Marie, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, FUCHS Caroline, CASCANT Mélanie, MARQUES Florian, AMSTER Anthony, PESCH Solène.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	18
votants	23

Certifié exécutoire
Préfecture
le : - 4 OCT. 2022
Publiée ou Affichée
le : - 5 OCT. 2022

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur MATTON François à Madame VARINOT Siriane,
Madame BEC Florence à Madame MARTIN Agnès,
Monsieur JERIBI Karim à Monsieur AMSTER Anthony,
Monsieur HERMELIN Grégory à Madame FUCHS Caroline,
Monsieur BRUNO Sébastien à Madame CASCANT Mélanie.

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 22/61	**OBJET : SPL ID 83 – RAPPORT D'ACTIVITES – EXERCICE 2021 ET PLAN D'ACTIONS 2022**

Madame Agnès MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

La Commune de Gassin adhère depuis le 28 août 2014 à la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 ».

Conformément à l'article 1524-5 du CGCT, les membres de l'assemblée délibérante des communes membres d'une SPL sont tenus de se prononcer sur le rapport d'activités qui lui est communiqué au moins une fois par an.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce rapport d'activités pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur,

-PREND ACTE du rapport d'activités 2021 de la SPL ID83.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance le 29 Septembre 2022
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

MAIRIE DE GASSIN 83 (Var)